

Présents :

Monsieur Gaël-Erwann LARUPT, Madame Nicole LECORGNE, Monsieur Guillaume BARBIER-CUEIL, Madame Bernadette MACHET, Monsieur Patrice DARCHE, Madame Catherine GAILLARD, Monsieur Alain GOUEZIN, Madame Emmanuelle CAULI, Monsieur Christian GOULARD, Madame Sophie QUERRÉ, Monsieur Jean-François FALIGOT, Madame Fanny YOUNSI, Monsieur Thierry TARDIEU, Madame Aurélie PASQUIER PANSART, Monsieur Yves DODIER, Madame Dominique LE GLATIN, Monsieur Alain DENIS, Madame Lydie MONIE, Monsieur Daniel MACÉ, Madame Élise BECAVIN, Monsieur Yvon Berthelot, Madame Colette RÉMY, Monsieur Michel AVRIL, Madame Sylvie GUILLEMY, Monsieur Luc SUPERCHI-GAILLARD, Madame Nathalie LAMIDON, Monsieur Frédéric FRANCILLETTE, Madame Sophie TRÉMEL GEFFROY, Monsieur Jean-Claude BALANANT, Madame Sophie USALA NOGUEIRE, Monsieur Richard FOURNIER, Monsieur Gilbert BERTRAND, et Madame Dominique BELLEIN-GALLO.

Absents et représentés : /

Secrétaire de séance : Nicole LECORGNE

Secrétaires auxiliaires : THÉBAULT Yann DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA – Mairie de Binic – Étables-sur-Mer

Ordre du jour :

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- 1 - Installation du Conseil municipal et communautaire des 15 et 22 mars 2026
- 2 – Élection du Maire
- 3 - Fixation du nombre d'adjoints au Maire
- 4 – Élection des adjoints
- 5 – Élections des maires délégués
- 6 - Charte de l'élu (e) locale (e)
- 7 - Fixation du nombre d'administrateurs au Conseil d'administration du CCAS

Paul Chauvin : Bonsoir à toutes et à tous. Avant de démarrer, je voudrais avoir une pensée pour Nathalie Mobuchon, qui a été frappée par le décès brutal de son mari, qui est intervenu cette nuit. Je tenais à m'associer à sa peine et à vous en faire part. C'est un événement terrible. Je ne pensais pas que le dernier papier officiel que j'aurais à signer aujourd'hui serait le décès de Jean-Louis Mobuchon... La vie est fragile et je crois qu'il faut savoir en profiter...

Mesdames et Messieurs et chers collègues, j'ai eu l'honneur de présider cette assemblée sur le mandat qui s'achève, et, avant de passer le relais, je souhaite remercier toutes celles et tous ceux qui m'ont accompagné dans cette tâche collective, que ce soient les élus – les élus de la majorité, mais aussi les élus des minorités – , ainsi que les agents de la collectivité dans toutes leurs compétences, et les habitantes et les habitants qui se sont investis dans les commissions et groupes de travail que nous avons proposés.

J'ai entendu de jolis mots pendant la campagne électorale : solidarité, proximité, respect. Ceux-ci valent engagement et ont été largement plébiscités, et je m'en réjouis. D'autres mots ont été moins entendus, transition écologique, adaptation au changement climatique et gestion des risques, mais seront sûrement déclinés dans les décisions à venir et les priorités lors de la présentation du budget supplémentaire, au mois de juin.

Le renouvellement démocratique des instances est une chance, dans notre pays, et je regrette que trop peu de citoyens participent au scrutin, car force est de constater que, même si le taux de participation est bien supérieur dans notre commune au taux national, il n'en reste pas moins qu'un électeur sur trois ne vient pas voter. Et pourtant, c'est bien dans nos communes ou dans notre intercommunalité, au plus près de la population, que se prennent nombre de décisions qui impactent notre quotidien. Sans doute faudra-t-il mieux communiquer, expliquer les enjeux, partager de l'information, pour que chacune, chacun puisse exprimer un avis éclairé sur les projets de notre commune, mais aussi plus largement qu'ils puissent dire quelle société nous souhaitons bâtir.

Nous avons essayé de mettre en place différents outils dans ce but, avec plus ou moins de succès. Je sais combien la tâche est difficile, et, très sincèrement, je souhaite que la nouvelle équipe (majorité et minorité) y parvienne ensemble. Nous tous ici, partageons l'amour de notre commune, et souhaitons en prendre soin. Je vous souhaite, à vous, Mesdames et Messieurs les nouveaux élus, un très beau mandat, avec le plus de satisfaction et le moins d'ennuis possible. Merci.

Je vais passer la parole et la présidence de séance à Madame Machet, qui est notre doyenne ce soir, et je vous souhaite un bon Conseil d'installation.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

1 – Installation du Conseil municipal et communautaire des 15 et 22 mars 2026

Bernadette Machet : Merci beaucoup. Je prends la parole en tant que doyenne de cette assemblée, je suis la plus âgée des conseillers municipaux. Ça arrive. Voilà, tout arrive dans une vie ! Donc je prends le relais pendant un certain temps, jusqu'à tant que nous ayons l'élection de Monsieur le Maire.

Cette séance est un Conseil d'installation, qui est convoqué conformément aux dispositions de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités locales. Vous avez tous reçu votre convocation. Je vais procéder, en ma qualité de doyenne, à l'appel nominal des conseillers municipaux élus le 22 mars 2026. Je prends la liste, il suffit de dire « présent » ou « présente ».

[Appel]

Merci à vous.

De par cet appel nominal, les conseillers déclarent accepter leurs fonctions et sont en conséquence installés dans leur mandat. Vous avez donc votre mandat de conseiller municipal, et vous déclarez accepter votre fonction.

2 – Élection du Maire

Bernadette Machet : Maintenant, nous allons passer au déroulement de l'élection de Monsieur le Maire. Dans un premier temps, je voudrais rappeler quelques principes communs à l'élection du Maire et des adjoints. Le Maire et les adjoints sont élus parmi les membres du Conseil municipal au cours de la réunion de ce Conseil municipal. C'est le doyen d'âge (donc, c'est moi) qui préside la séance tant que le Maire n'est pas élu. C'est l'article L. 2122-8 du Code général des collectivités locales. L'élection des adjoints se fait, ensuite, sous la présidence du Maire nouvellement élu. Les conditions de nationalité et d'âge pour Monsieur le Maire : le conseiller municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu Maire ou adjoint ; le Maire doit être âgé d'au moins 18 ans (je pense que c'est bon). Respect du quorum (ça, c'est très important) : la majorité des membres en exercice doit être présente à l'ouverture de la séance, c'est-à-dire au moment où le doyen d'âge prend la présidence pour faire procéder à l'élection du Maire. C'est le nombre de conseillers municipaux en exercice et non l'effectif légal du Conseil qui est pris en compte pour le calcul du quorum. Seuls comptent les conseillers municipaux qui sont personnellement et physiquement présents, à l'exclusion de ceux qui ont donné procuration à un mandataire.

Nous allons constituer la présidence de la séance et la constitution du bureau de vote, puisque, pour élire notre Maire, il nous faut un bureau de vote. Pour l'élection du Maire, le bureau de vote est constitué du doyen d'âge qui deviendra le Président, d'un ou d'une secrétaire et des assesseurs. Le Conseil municipal doit désigner un secrétaire de séance et au moins deux assesseurs, toujours par le principe de l'article 2121 du Code général des collectivités locales et du Code électoral, le R. 42.

La secrétaire de séance est chargée de rédiger le procès-verbal de la séance, donc le procès-verbal de l'élection. On va donc demander qui veut être secrétaire. On va désigner Madame Nicole LECORGNE comme secrétaire. Merci.

Il nous faut aussi deux assesseurs pour le vote. Je demande donc des candidatures pour les assesseurs, il en faut deux. Monsieur Luc Superchi et Monsieur Francillette. Merci.

Le scrutin : le vote se fait à l'aide d'un bulletin. L'élection ne peut pas se faire à main levée ni au scrutin public. Je rappelle les règles de la majorité : la majorité se calcule non pas par rapport à l'effectif légal du Conseil, mais par rapport au nombre de suffrages exprimés, sans compter les abstentions ni les votes blancs ou nuls. La majorité absolue est égale à la moitié des suffrages exprimés plus un si le nombre est pair, ou, si leur nombre est impair, égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur. Les bulletins blancs et nuls doivent être annexés au procès-verbal après que, sur chacun d'eux, les membres du bureau ont porté mention des causes de l'annexion et les ont contresignés.

Je vais vous inviter chacun à procéder à l'élection du Maire de la commune, et, pour ce faire, pour chaque conseiller, nous allons vous appeler les uns après les autres, et vous vous présenterez devant l'urne qui se trouve là-bas, pour voter, à l'appel de votre nom.

Pour l'élection du Maire, est-ce qu'il y a des candidats ?

Gaël-Erwann Larupt : Je veux bien, si vous voulez.

Bernadette Machet : [Rire] Tu veux bien ? Donc nous n'avons qu'un seul candidat : Erwann Larupt se porte candidat. Maintenant, vous pouvez préparer vos bulletins de vote, et puis je vous appelle au fur et à mesure, pour que vous vous rendiez à l'urne et déposiez votre bulletin dans l'urne. Les assesseurs, après, compteront les bulletins de vote et Madame la Secrétaire fera le décompte. Vous avez donc un nom « Gaël-Erwann Larupt », et vous avez la possibilité de voter blanc ou de voter ce que vous désirez.

J'appelle le premier : c'est Monsieur Larupt Gaël-Erwann. Madame Nicole Lecorgne. Monsieur Guillaume Barbier-Cueil. Madame Bernadette Machet. Monsieur Patrice Darche. Madame Catherine Gaillard. Monsieur Alain Gouezin. Madame Emmanuelle Cauli. Monsieur Christian Goulard. Madame Sophie Querré. Monsieur Jean-François Faligot. Madame Fanny Younsi. Monsieur Thierry Tardieu. Madame Aurélie Pasquier Pansart. Monsieur Yves Dodier. Madame Dominique Le Glatin. Monsieur Alain Denis. Madame Lydie Monie. Monsieur Daniel Macé. Madame Élise Becavin. Monsieur Yvon Berthelot. Madame Colette Rémy. Monsieur Michel Avril. Madame Sylvie Guillemy. Monsieur Luc Superchi-Gaillard. Madame Nathalie Lamidon. Monsieur Frédéric Francillette. Madame Sophie Trémel Geffroy. Monsieur Jean-Claude Balanant. Madame Sophie Usala Nogueire. Monsieur Richard Fournier. Monsieur Gilbert Bertrand. Et Madame Dominique Bellein-Gallo.

Nous allons procéder au dépouillement. Les scrutateurs ?

Je vous donne les résultats : 28 voix pour Erwann Larupt, et nous avons cinq votes blancs, donc Monsieur Erwann Larupt est élu Maire de notre commune.

[Applaudissements]

Je vais remettre l'écharpe à Erwann, en tant que présidente et plus âgée d'entre vous : il y a des privilèges quand même, à un certain âge ! Il faut que je la mette du bon côté.

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues et concitoyens, l'importance des élections municipales n'est plus à rappeler. Elle exprime clairement les aspirations de nos concitoyens, et implique en échange de cette confiance accordée un engagement ferme de notre part. En tant que membre la plus ancienne de ce nouveau Conseil municipal, je sacrifie avec un plaisir empreint d'émotion à la tradition de l'intronisation de notre nouveau Maire, Erwann Larupt. Erwann est un enfant du pays qui affiche depuis quelque temps déjà de l'intérêt pour sa commune. Son engagement s'est régulièrement réaffirmé, puisqu'il a déjà exercé plusieurs mandats. Désormais libéré de ses obligations professionnelles, il a choisi de s'investir complètement dans sa nouvelle mission. J'ai eu le plaisir (oui, c'est vrai, un véritable plaisir) de travailler avec lui pendant deux mandats et d'apprécier sa tempérance, sa vision de la gestion communale et son sens de l'intérêt public. Son énergie, sa détermination, privilégiant un mode efficace de gouvernance, m'ont convaincue qu'il est en mesure de répondre à l'ambition à laquelle notre commune est en droit de prétendre. Erwann a confirmé, au cours de cette campagne, cet engagement sans faille envers nos concitoyens. Il a su faire partager ses convictions, et animer, motiver et impliquer une équipe dynamique et compétente constituée dans un climat de confiance et de solidarité.

Erwann, ta disponibilité accueillante, ta capacité à écouter les préoccupations de chacun, et ton sens du dialogue propice à des échanges véritables sont de précieuses qualités que tu sauras déployer dans tes nouvelles fonctions. Tu es entouré d'une équipe solidaire, prête à s'atteler aux enjeux qui l'attendent et à relever les défis qui ne vont pas manquer de se présenter. En ce jour d'intronisation, je te souhaite de garder intacte ta passion pour la chose publique et un succès complet dans cette passionnante aventure ! Merci, Erwann, pour ce chemin !

Monsieur le Maire : Un petit bisou ?

[Applaudissements]

Je vais dire un petit mot, puisque tu donnes le micro. C'est vrai que j'avais préparé un petit discours solennel, mais je vais déroger à cette première obligation. Évidemment, te remercier, Bernadette. C'est vrai qu'on est parti à six et c'est vrai que des six, on ne savait pas qui forcément allait peut-être prendre le lead de cette nouvelle aventure, et on a constitué autour de nous une trentaine, voire une quarantaine de personnes. Et voilà. C'était vraiment un esprit très collectif, donc j'associe tes remerciements à toute l'équipe qui s'est

engagée depuis sept mois auprès de nous tous, puisque ce n'est pas un homme avec 32, 35 ou 40 personnes, c'est 33, 35, 40 personnes qui ont porté quelqu'un à l'investiture de ce mandat. Donc merci à vous, à tous les colistiers. Un grand merci aussi à tous nos électeurs qui nous ont donné une lourde tâche, puisqu'une majorité absolue, ce n'est pas rien, il faut la porter. Ça nous oblige. Et je serai le premier garant d'ailleurs de cette obligation. Je regarde mes colistiers et les élus de la minorité évidemment, on aura cette lourde charge pendant six ou sept ans. J'aurai aussi un mot sur tous les soutiens – et je sais qu'ils sont nombreux dans la salle, mais aussi, je le pense, à travers la vidéo : merci à eux ! Ça nous a permis, pendant sept mois, d'avoir cette dynamique.

Merci aussi à toutes les belles rencontres qu'on a pu faire : les citoyens, les acteurs économiques, touristiques, les acteurs associatifs qui ont nourri ce programme, avec qui on a eu un réel engagement, et qui seront, dans cette mandature, nos partenaires, qui nous aideront à créer du lien, à développer notre commune, à nous accompagner dans le cadre des animations et bien d'autres choses.

J'aurai aussi évidemment un mot pour les agents, parce que tous les six ans (voire sept), être bousculés, avoir de nouveaux élus, ce n'est pas toujours facile, ça peut créer quelques interrogations, et on le comprend bien. Donc sachez qu'on sera le plus bienveillants possible avec vous et qu'on sera, j'espère, les meilleurs collaborateurs. En tout cas, c'est le message que je souhaite vous passer ce soir.

J'aurai évidemment un mot à l'endroit de Ensemble et Autrement et d'Énergie citoyenne, souligner la belle campagne qu'on a pu faire, même si la dernière semaine a été un peu plus crispée, mais c'est sans commune mesure avec ce qu'on a connu en 2020. Mon expérience m'a permis de prendre du recul là-dessus, et, passé cette campagne, on se doit maintenant de travailler ensemble, de collaborer ensemble. Dès le Conseil municipal prochain, vous aurez la possibilité d'intégrer les commissions municipales et extramunicipales, et évidemment, je vous y engage. J'ai aussi pu voir sur nos programmes respectifs qu'on a des projets que l'on pourra développer en commun, puisqu'on a quand même quelques similitudes – et heureusement d'ailleurs. On a des parcours qui peuvent se croiser, et évidemment, on sera tous ensemble, et on sera là aussi pour vous accompagner sur ces projets. J'espère que le retour sera là aussi. En tout cas, sachez que je suis quelqu'un de dialogue et qu'il n'y a pas de raison que l'on ne travaille pas les 33 tous ensemble sur ce projet commun.

Et puis, bien évidemment, j'aurai un mot à l'endroit aussi de ma famille, qui est là. Là, c'est plus dur, parce que c'est une vraie aventure, six ou sept ans, et cette aventure-là, effectivement, on la partage : autant, moi, je vais être la tête dans le guidon, autant eux, ils vont subir. Donc, je voudrais les remercier.

Et je finirai par les élus les plus expérimentés : c'est le Conseil municipal des enfants. Je vois que là, les femmes ont pris le pouvoir et c'est très bien, puisque vous êtes plus nombreuses que les hommes. Ça nous fait plaisir. Continuez comme ça, les filles, battez-vous ! Et j'espère qu'un jour, à la tête de cette municipalité, il y aura une femme : peut-être l'une d'entre vous... Merci à vous d'être là. On aura l'occasion de collaborer évidemment pendant ces six années de mandature, et j'espère que vous serez porteurs de plein de projets. Et si on fait des bêtises, il ne faudra pas hésiter à me tirer les oreilles – elles sont déjà assez grandes comme ça, donc attention quand même, j'essaierai d'en faire le moins possible... D'accord ? Donc, merci à vous d'être là, et je vois que vous portez très bien l'écharpe, ça vous va parfaitement. On aura évidemment l'occasion de travailler ensemble.

Maintenant, c'est à moi d'aller bosser. Merci, Bernadette, pour tout ça. Et ça me permet d'enchaîner sur le point n° 3 de l'ordre du jour, qui va être la nomination des adjoints.

3 – Fixation du nombre d'adjoints au Maire

Monsieur le Maire : Le point n° 3, on va commencer par la fixation du nombre des Maires-adjoints. Pour ça, un petit rappel : les adjoints assistent le Maire dans l'administration communale et peuvent recevoir des délégations de fonctions précises. Leur rôle est encadré par les articles L. 2122-17 et suivants du Code général des collectivités territoriales, qui autorisent le Maire à déléguer, sous sa responsabilité. Comme le Maire, ils sont aussi officiers d'État civil de droit, et exercent cette mission au nom de l'État sous l'autorité du Procureur de la République.

Le Conseil municipal va devoir déterminer le nombre d'adjoints sans excéder 30 % de l'effectif total des conseillers, donc maximum neuf adjoints. L'élection des adjoints se fera au scrutin de liste à majorité absolue, puis relative si jamais il y avait besoin, sans panachage ni vote préférentiel. Évidemment, les listes respecteront la parité. En cas d'égalité, la liste à la moyenne d'âge la plus élevée l'emporte – donc on a de la chance, on a Bernadette, déjà, on a un avantage, c'est toujours ça de pris !

Le Conseil municipal, donc, détermine le nombre d'adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 %. Je propose de fixer ce nombre à huit. Ça, on peut le faire à main levée. Donc savoir s'il y a des oppositions ? Des contres ? Des abstentions ? Tout le monde est pour, donc on fixera à huit le nombre d'adjoints.

Vote à l'unanimité.

On peut enchaîner sur le point n° 4, qui va être l'élection des adjoints.

4 – Élection des adjoints

Monsieur le Maire : Les adjoints sont élus, comme je l'ai rappelé, au scrutin secret de liste. Donc, là aussi, il faudra retourner aux urnes. C'est un petit peu lourd, mais c'est la règle. À la majorité absolue : donc je vous rappelle qu'il n'y a pas de panachage possible ni de vote préférentiel. La liste des candidats est à déposer auprès du Maire, donc il y a une liste qui a été déposée pour la majorité. Est-ce qu'il y a une autre liste qui est déposée ? Non. OK. Aussi, on va rester sur une liste. Le Maire est responsable de l'enregistrement de la ou des listes de candidats à l'élection aux fonctions d'adjoint au Maire, et il doit refuser l'enregistrement des listes ne respectant pas les obligations légales. La liste doit être composée alternativement d'un homme et d'une femme : évidemment, on respecte la parité. Et si la présentation des listes est incomplète, elle ne sera pas admise. Lors du décompte des voix, on reprendra les deux mêmes assesseurs, s'ils le veulent bien (autrement, on peut tourner, il n'y a pas de souci). Seuls sont valides les bulletins de vote conformes à la liste déposée, tant pour les noms des candidats que par leur ordre de présentation. Les adjoints sont élus au bulletin secret à la majorité absolue, et sont proclamés élus l'ensemble des candidats de la liste ayant remporté l'élection.

Vous avez, dans votre petite chemise, une enveloppe ; vous avez les bulletins qui sont blancs ; et vous avez la liste déposée par Unis dans l'action, que je rappelle. La liste est composée de Nicole Lecorgne, Guillaume Barbier-Cueil, Bernadette Machet, Patrice Darche, Catherine Gaillard, Alain Gouezin, Emmanuelle Cauli et Christian Goulard.

Les assesseurs, pouvez-vous vous mettre en place, s'il vous plaît ? C'est sportif, ce soir ! Fred, ça va aller ? On a pris Luc aussi, c'est le plus jeune de la bande, on sait qu'il va...

Donc, Nicole Lecorgne. Se prépare Guillaume Barbier-Cueil, comme ça, on enchaîne. C'est plus sportif, là ! Bernadette Machet. Patrice Darche. Catherine Gaillard. Alain Gouezin. Emmanuelle Cauli. Christian Goulard. Sophie Querré. Jean-François Faligot se prépare. Fanny Younsi. Thierry Tardieu. Aurélie Pasquier Pansart.

Yves Dodier. Dominique Le Glatin. Alain Denis. Lydie Monie. Daniel Macé peut déjà se préparer. Élise Becavin. Yvon Berthelot. Colette Rémy. Michel Avril. Sylvie Guillemy, Luc Superchi-Gaillard. Nathalie Lamidon. Frédéric Francillette. Sophie Trémel Geffroy. Jean-Claude Balanant. Sophie Usala Nogueire. Richard Fournier. Gilbert Bertrand. Et Dominique Bellein-Gallo.

[Dépouillement]

Il y a bien 33 votes. Cinq blancs. 28 pour la liste de Nicole Lecorgne. J'ai eu peur, j'ai cru qu'elle allait faire mieux que moi, je me suis dit « tiens »... Bon, ça va, je suis soulagé. Déjà, quand j'ai vu Alain avec la cravate, je me suis dit « il va faire un putsch », mais non, ça va, il est fidèle.

On peut applaudir les adjoints parce que c'est important.

[Applaudissements]

Et ça va me permettre de vous le présenter comme ça, et je vais leur remettre l'écharpe. On va faire ça un petit peu d'une manière solennelle. Merci, Luc ; merci, Frédéric.

On va commencer par la première adjointe, Nicole, qui aura en charge la vie scolaire, l'enfance, la jeunesse, et aussi les affaires civiles. Donc Nicole, je vais te remettre l'écharpe. Elle te va à merveille.

[Applaudissements]

Le deuxième adjoint (ça va, là, il y a de grandes écharpes), c'est Guillaume Barbier-Cueil, qui, lui, aura en charge un gros poste : il ne sera pas tout seul, évidemment, mais ça va être la culture, les grands événements, les animations de la ville, le tourisme, le commerce et la communication. Il sera bien épaulé dans cette lourde tâche, mais je ne suis pas inquiet.

[Applaudissements]

Troisième adjointe, ce sera Bernadette Machet, qui aura la lourde tâche d'avoir la gestion des finances, évidemment, et des marchés publics. C'est notre garante, Bernadette : avec elle, on est sûrs d'aller dans le droit chemin !

[Applaudissements]

Quatrième adjoint, en charge des travaux, de la mobilité, de la sécurité et du patrimoine, Patrice Darche. Bravo, Patrice.

[Applaudissements]

Cinquième adjointe, Catherine Gaillard, qui aura en charge le monde associatif, la vie patriotique et le domaine sportif, et qui sera aussi accompagnée évidemment de conseillers délégués. On peut l'applaudir.

[Applaudissements]

Sixième adjoint, Alain Gouezin, qui aura en charge l'urbanisme, l'aménagement du territoire, et l'environnement.

[Applaudissements]

Emmanuelle Cauli, septième adjointe : la vie sociale, les solidarités, le handicap, les personnes âgées et la santé.

[Applaudissements]

Et le dernier, et pas le moindre, Christian Goulard, qui, lui, aura en charge les ressources humaines, un domaine important, puisqu'évidemment, on a un attachement nos agents, et aussi l'activité numérique.

[Applaudissements]

Merci à vous. Donc des collaborateurs précieux, qui ont bien œuvré pendant sept mois, qui ont été à la tâche, qui connaissent bien leur domaine de compétence, et qui seront surtout très bien entourés par des conseillers délégués qu'on aura le temps de nommer au prochain conseil, mais avec qui ils ont déjà beaucoup collaboré sur les thématiques.

5 – Élections des maires délégués

Monsieur le Maire : On enchaîne sur la délibération sur l'élection des Maires délégués. En préambule, je dirai juste un petit mot. Lors de nos réunions publiques et dans le programme, vous avez vu qu'on ne souhaitait pas avoir de Maires délégués, on voulait avoir un Maire pour une commune, et c'est toujours notre idée, évidemment, sauf qu'au préalable, on doit lever des contraintes administratives qui sont présentes actuellement. Il y a deux contraintes. La première contrainte, c'est que, pour qu'on garde la possibilité de faire des mariages sur la mairie de Binic, il faut qu'on ait l'autorisation du Procureur. Donc ça, c'est une démarche qu'on va faire évidemment rapidement. Et puis, la deuxième contrainte, c'est que, pour mettre fin à une commune déléguée, il faut que ce soit des Maires délégués qui décident de mettre fin à la commune. Et comme ça n'avait pas été fait sur la mandature de Paul Chauvin, il va falloir que nous, on le fasse. C'est pour ça, et je sais que j'ai eu déjà quelques mots en disant « mais vous aviez dit que vous n'auriez pas de Maires délégués, vous revenez sur vos engagements »... On ne revient pas sur nos engagements, il faut juste qu'on lève ces différentes contraintes administratives. Donc là, on va aussi procéder à des élections, et pour être cohérent avec mes propos, je me présenterai, puisque j'en ai la possibilité, à la mairie déléguée d'Étables-sur-Mer et à la mairie déléguée de Binic, comme ça, je serai cohérent pour qu'il y ait une personne qui gère la commune, ce qui n'empêchera pas, évidemment, d'avoir de la proximité, puisque, comme on l'a fait pendant la campagne, comme sont disposés les services municipaux qui sont équilibrés entre la mairie principale d'Étables et celle de Binic, nos adjoints seront mobilisables et mobilisés sur les deux communes. Ils resteront des adjoints de proximité, et moi-même, en tant que Maire, je serai évidemment sur les deux communes. Il n'y a pas de raison, il n'y a pas de difficulté là-dessus. On l'a prouvé pendant notre campagne. Il n'y a pas de raison qu'on ne le fasse pas pendant notre mandat. Voilà pour l'avant-propos.

Et en plus, l'avantage que ça a, c'est que le Maire qui prend les fonctions de Maire délégué ne peut pas prétendre aux indemnités de Maire délégué. Donc en plus, on fera une économie sur les indemnités globales des élus : je trouve que le principe est plutôt louable.

Avant de passer au vote, je dois vous lire la réglementation. Dans une commune nouvelle, chaque commune déléguée est dotée de plein droit d'un Maire délégué élu par le Conseil municipal de la commune nouvelle, parmi ses membres, lors du renouvellement général des conseillers municipaux. Les fonctions de Maire de la commune nouvelle et de Maire délégué sont compatibles, mais les indemnités ne sont pas cumulables. Le Maire d'une commune nouvelle peut être élu Maire délégué d'une ou plusieurs communes déléguées.

Cette élection suit les mêmes modalités que celles du Maire, c'est-à-dire un scrutin secret à majorité absolue des suffrages exprimés, puis à la majorité simple, si nécessaire. Le Conseil municipal procède à l'élection des Maires délégués des communes historiques. Pour ça, il faut que je demande qui veut être candidat en plus de ma candidature. On va être obligés de voter d'abord pour la commune d'Étables, et ensuite pour la commune de Binic, donc il y aura deux votes. Je sais que ça va être un petit peu long, mais rassurez-vous, après, on aura le droit de boire un coup, on aura un pot de l'amitié, donc restez, ne quittez pas tout de suite la salle, vous l'avez bien mérité.

Je me tourne vers la liste Ensemble et Autrement : est-ce que vous avez un candidat ? Non. D'accord. Et la liste Énergie citoyenne, non plus ? Très bien.

Vous avez des petites enveloppes avec des petits bulletins, donc vous allez retrouver deux fois mon nom prénom. Ça fait un peu élection soviétique, mais bon... Et vous avez quand même des bulletins blancs, si vous n'êtes pas d'accord. Je vois que Frédéric est plus prompt que Luc... C'est l'âge ?

Nicole Lecorgne. Guillaume Barbier-Cueil. Bernadette Machet. Patrice Darce. Catherine Gaillard. Alain Gouezin. Emmanuelle Cauli. Christian Goulard. Sophie Querré. Jean-François Faligot. Fanny Younsi. Thierry Tardieu. Aurélie Pasquier Pansart. Yves Dodier. Dominique Le Glatin. Alain Denis. Lydie Monie. Daniel Macé. Élise Becavin. Yvon Berthelot. Colette Rémy. Michel Avril. Sylvie Guillemy. Luc Superchi-Gaillard. Nathalie Lamidon. Frédéric Francillette. Sophie Trémel Geffroy. Jean-Claude Balanant. Sophie Usala Nogueire. Richard Fournier. Gilbert Bertrand. Et Dominique Bellein-Gallo.

[Dépouillement]

Donc 33 votants.

Nicole Lecorgne : Élection du Maire délégué d'Étables-sur-Mer, 28 voix pour Erwann Larupt et cinq blancs. Donc Erwann Larupt est élu Maire délégué d'Étables-sur-Mer.

Monsieur le Maire : Merci bien !

[Applaudissements]

L'avantage, c'est qu'au moins, on se connaît, à force de répéter les noms et prénoms. Là, il reste de la place, si vous voulez vous asseoir. Il y a encore deux points à l'ordre du jour, mais ne restez pas debout, si vous voulez, il y a cinq ou six places, là. Non ? Sans regret ?

On enchaîne sur l'élection du Maire délégué de Binic, alors ! Préparez vos enveloppes. Nicole Lecorgne. Guillaume Barbier-Cueil. Bernadette Machet. Patrice Darce. Catherine Gaillard. Alain Gouezin. Emmanuelle Cauli. Christian Goulard. Sophie Querré. Jean-François Faligot. Fanny Younsi. Thierry Tardieu. Aurélie Pasquier Pansart. Yves Dodier. Dominique Le Glatin. Alain Denis. Lydie Monie. Daniel Macé. Élise Becavin. Yvon Berthelot. Colette Rémy. Michel Avril, Sylvie Guillemy. Luc Superchi-Gaillard. Nathalie Lamidon. Frédéric Francillette. Sophie Trémel Geffroy. Jean-Claude Balanant. Sophie Usala Nogueire. Richard Fournier. Gilbert Bertrand. Et Dominique Bellein-Gallo.

[Dépouillement]

Nicole Lecorgne : Pour l'élection du Maire délégué de Binic, 28 voix pour Erwann Larupt, et cinq bulletins blancs, donc Erwann Larupt est déclaré Maire délégué de Binic.

[Applaudissements]

Monsieur le Maire : Merci.

Merci bien. Il nous reste deux points à l'ordre du jour, mais qui sont relativement rapides, même s'ils sont importants : ça va être la charte de l'élu local, et la fixation du nombre d'administrateurs au Conseil du CCAS, un Conseil qui est évidemment un accompagnement dans le domaine social très, très exigeant et très important.

Au préalable, je me tourne vers les deux listes. Si vous aviez envie de prendre la parole, il n'y a pas de difficulté. Fred ?

Frédéric Francillette : Merci. Avant toute chose, je souhaite remercier chaleureusement les électeurs qui ont accordé leur confiance à notre équipe et à notre projet. Je veux également saluer l'ensemble des habitants qui se sont déplacés pour voter pour l'une des trois listes ou s'exprimer par un bulletin blanc ou nul. Il faut aussi constater – et c'est devenu presque une règle – que le premier groupe de notre commune reste celui des abstentionnistes. C'est un signal démocratique que nous devons collectivement entendre. J'ai l'impression de copier Paul Chauvin, mais ce n'est pas le cas. Mais nous devons malheureusement entendre un autre signal beaucoup plus nauséabond, celui envoyé sur les réseaux sociaux par un candidat de la liste ayant recueilli le moins de suffrages, qui disait « Je vais aller voter contre les fachos », et ça ne nous a pas beaucoup plu, forcément. Si nous n'avons pas souhaité surréagir sur le moment, nous avons vraiment été choqués par cette attaque infondée, et pour le moins indigne. Quand l'adage dit que l'exemple vient d'en haut, cela veut aussi dire que le mauvais exemple vient d'en haut.

Monsieur le Maire, votre victoire est nette et incontestable. Je tiens à vous en féliciter. Pour notre part, notre ambition était de proposer un projet articulé autour de deux axes. D'une part, une trajectoire de long terme pour notre commune fondée sur des constats objectifs, concernant notre démographie, notre géographie littorale et notre place au sein de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Et d'autre part, des actions concrètes mises en œuvre rapidement pour améliorer le quotidien des habitants. Notre équipe Ensemble et Autrement, présentée parfois avec insistance comme inexpérimentée ou novice en matière municipale (ce qui n'est pas faux), a dû redoubler d'efforts pour construire un projet cohérent, solide et tourné vers l'avenir, sans négliger le présent. Je veux remercier très sincèrement chacun de nos membres pour leur engagement, leur sérieux et leur sens de l'intérêt général. Notre seule boussole a toujours été et sera toujours celle de servir la commune et ses habitants.

Monsieur le Maire, soyez assuré que chaque fois que vos propositions iront dans le sens de l'intérêt général de Binic-Étables-sur-Mer, nous les soutiendrons. En revanche, lorsque nous estimerons que ce n'est pas le cas, nous l'exprimerons clairement, non pas pour dénigrer qui que ce soit, contrairement à ce qui a pu être dit récemment, mais parce que c'est le rôle que nous ont confié 35 % d'électeurs qui ont choisi notre équipe. C'est cela une opposition démocratique : exigeante, constructive et fidèle au mandat que nous avons reçu. Je vous remercie.

[Applaudissements]

Monsieur le Maire : Merci. Et c'est évidemment comme ça comme on l'entend. Et, comme je l'avais précisé en préambule, dans votre programme, on a des projets communs, et je compte bien sur vous pour être associés à mener à bien ces projets. Merci, Frédéric. Gilbert ?

Gilbert Bertrand : Bonsoir à tous. Je vais faire pareil... Par rapport aux gens qui se sont déplacés pour voter : déjà remercier tous les gens qui se sont déplacés pour voter, et en particulier ceux qui ont voté pour notre liste.

Ce que je pourrais dire ce soir, c'est qu'on espère que les points qui n'étaient pas dans vos programmes pourront être repris d'une façon ou d'une autre, puisqu'on avait des points quand même un peu différents, des points un peu particuliers.

Sur l'aspect qui vient d'être soulevé par Frédéric, je pense que ça a été parfaitement utilisé par votre liste, et je vous renverrai à l'article qui est paru aujourd'hui sur Plérin. Le Maire de Plérin a connu exactement le même scénario : un climat nauséabond. Ce climat, vous l'avez exploité à fond, à fond, à fond ! À fond – et ça, il faut aussi le dire. À un moment, il faut arrêter de rentrer dans ces cercles vicieux. Donc le message que vous avez été capter sur un site tout à fait anodin, vous l'avez exploité, mais à fond, et ça, il faut le dire, parce qu'à un moment, ça suffit. C'est des gens tout à fait respectables, qu'ils soient de droite, de gauche, et nous,

dans notre liste, très franchement, on n'est pas rentrés là-dedans, parce qu'on respecte tout le monde, vraiment tout le monde, que ce soit des gens de droite, de gauche, du centre, de n'importe où. Ce sont des humains et on les respecte totalement. Voilà ce que je voulais dire.

Je trouve que c'était une campagne qui a été relativement rapide, en tout cas pour nous. Heureusement qu'elle a été rapide ! xxx (1.31.50). Le terme est venu à point. Merci, Erwann.

Monsieur le Maire : Très bien. Ça tombe bien, on attaque par la charte de l'élu, comme ça, au moins, on va mettre tout de suite le climat apaisé et on va bien définir la manière dont on va conduire la mandature dans les six ans. Les choses ont été dites, entendues. J'espère qu'on va pouvoir tourner la page. En tout cas, je compte sur vous pour qu'on travaille ensemble.

6 – Charte de l'élu (e) locale (e)

Monsieur le Maire : Rapidement, la charte de l'élu(e) local(e) est importante, puisqu'elle va définir notre intégrité à assurer ces mandats. Là aussi, en préambule, je sais que ça pouvait inquiéter Gilbert que nous soyons assez impliqués dans le monde associatif, et en particulier avec des postes dans l'exécutif. Sachez que, pour notre part, en tout cas, les gens qui auront un mandat exécutif municipal ne pourront pas avoir un mandat exécutif dans les associations. Vous le verrez, c'est assez bien repris dans les 14 points de la charte de l'élu(e).

1. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, ainsi que les lois et les symboles de la République.
2. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

Et là, effectivement, je rajoute que, lorsque, en tant que conseiller municipal, on est partie prenante dans une association, évidemment, on ne participe pas au vote, mais on ne participe pas non plus au débat, parce qu'on peut induire le débat, et après, c'est un peu facile de dire « on ne participe pas au vote ». Donc ça, je tiens à le souligner.

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.
8. L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Donc, si vous avez des bouteilles de champagne, il faudra qu'on les partage d'une manière collective – en gros, je résume...

9. Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électorales et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.
10. Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la Sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du Code de la Sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le Code général des collectivités territoriales.
11. Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le Code pénal, les lois spéciales et le Code général des collectivités territoriales.
12. Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux.

Et je vous invite d'ailleurs à vous inscrire dans les formations qui vous seront proposées.

Il s'exerce dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales.

13. Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.
14. Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13 du Code général des collectivités territoriales. Un décret en Conseil d'État détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

Est-ce qu'il y a une opposition à cette charte, ou des remarques ? Non, ça va à tout le monde ? C'est parfait !

7 – Fixation du nombre d'administrateurs au Conseil d'administration du CCAS

Monsieur le Maire : Et on finit par le point qui est la fixation du nombre d'administrateurs au Conseil d'administration du CCAS.

Le Conseil communal d'action sociale est administré par un Conseil d'administration présidé par le Maire. Il découle de cette disposition que le Maire est membre de droit de l'organisme. Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public constitué obligatoirement dans chaque commune. Il a en charge l'aide sociale et l'animation d'activités sociales. L'article L. 123-7 dispose que le nombre de membres du Conseil d'administration est fixé par délibération par le Conseil municipal. Au nombre des membres nommés doit figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion, de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département, et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

On doit donc fixer le nombre. On vous propose de le fixer à sept – ce qui était fait lors de la précédente mandature. Ça veut dire qu'il y aura sept élus, mais il y aura aussi sept personnes extérieures, et on sait que ce n'est pas toujours simple d'avoir le quorum dans ces instances. De ce fait, même si on a le droit d'aller jusqu'à huit, on le fixe à sept. Donc sept membres élus du Conseil municipal et sept membres nommés par le Maire, conformément au Code de l'action sociale et des familles. La désignation de ces membres au sein de notre Conseil se fera au prochain Conseil municipal.

Est-ce qu'il y a une opposition à ce chiffre de sept ou une remarque ? Une abstention ? Tout le monde est d'accord.

Écoutez, on arrive au bout de l'ordre du jour. Je voudrais évidemment vous remercier de cette bienséance, remercier le public qui est venu nombreux. On sait que c'est un moment particulier pour vous. Nous excuser pour ceux évidemment qui étaient dehors. Saluer ceux qui sont en visio. Vous rappelez que le prochain

Conseil municipal, qui fixera les commissions municipales et extramunicipales dans lesquelles évidemment on intégrera les trois groupes, sera prévu le mercredi 15 avril à 18 h, en cette place de Conseil.

Vote à l'unanimité.

Je lève la séance. On va pousser un peu les tables, et j'invite ceux qui ont eu l'obligeance de rester avec nous jusque-là à partager le verre de l'amitié pour lancer convenablement ce mandat municipal. Merci à vous.

La séance est levée à 19 h 40.

Secrétaire de Séance

Nicole LECORGNE



Président de séance

Bernadette MACHET/Gaël-Erwann LARUPT

